

OBJET - Attribution de subvention à la SAEM de Logement Habiter à Yerres pour l'opération d'acquisition Résidence Renaudin - Autorisation au Député-Maire de signer la convention de subvention.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'acquisition de 19 logements sociaux sur le programme « Résidence Renaudin », présenté par la SAEM « Habiter à Yerres »,

CONSIDERANT que la SAEM de Logement « Habiter à Yerres » a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 340 000 €, afin d'équilibrer son plan de financement,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder à la SAEM de Logement « Habiter à Yerres » une subvention d'un montant de 340 000 € dans le cadre de l'opération d'acquisition de 19 logements sociaux sur le programme « Résidence Renaudin » à Yerres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la SAEM de Logement « Habiter à Yerres », ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C
C C C C C



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 5/7/10
et de la publication le 2/7/10
Le Maire,